

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf, le 14 mai à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 9 mai 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Serge BAGUR, Maire de PELLEPORT.

Présents:

Serge BAGUR, Élisabeth MARCHANDIN, Bertrand UFFERTE, Philippe LASUYE, Christophe SORET, Clarisse COURTY, Christian BARGE-SANSELME, Didier TARDY, Christian TARDY, Alain LADERRIERE

Absent(s) excusé(s): François NAPOLI qui donne pouvoir à Serge BAGUR,

Absent(s) : Carole NAPOLITANO, Xavier CAZALENS

Secrétaire : Clarisse COURTY

ORDRE DU JOUR - (Session ordinaire)

- Approbation du compte rendu de la réunion du 10 avril 2019 ;
- Délibération à prendre pour valider le procès verbal de restitution suite à la mise à disposition de biens et d'équipements ;
- Délibération à prendre pour valider le devis d'implantation d'un poteau d'incendie Route LE GRES ;
- Délibération à prendre pour valider le transfert des compétences eau et assainissement, prévus par la Loi NOTRe le 7 août 2015, vers les communautés de communes ;
- Délibération à prendre pour valider le choix de l'entreprise retenue pour la poursuite des travaux de menuiseries de la nouvelle Ecole de PELLEPORT ;
- Définition du planning de présence pour les élections européennes du 26 mai 2019 ;
- Information sur le devis ALU 31 concernant le logement locatif 16, place de la Mairie ;
- Information sur la modification apportée à la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de PELLEPORT ;
- Questions diverses.

La séance débute à 19h

Il est passé à l'ordre du Jour.

- **Point 1 - Approbation du compte rendu de la réunion précédente**
(Document envoyé à chaque conseiller le 11 avril 2019)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Point 2 - Délibération à prendre pour valider le procès verbal de restitution suite à la mise à disposition de biens et d'équipements ;**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il vous a été envoyé par mail le texte du procès verbal de restitution suite à la mise à disposition des biens et équipements entre la commune de Pelleport et la communauté de communes Hauts Tolosans. Il s'agit de la suite donnée à la fusion des deux intercommunalités sur la restitution des anciennes compétences scolaires, périscolaires, extrascolaires et restauration scolaire constatée par arrêté préfectoral le 25/11/2016 pour une entrée en vigueur le 31/12/2016.

A l'issue de cette restitution de compétences, une procédure de répartition des biens doit être mise en œuvre conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1 du CGCT.

Dans ce cadre réglementaire, la communauté de communes des Hauts Tolosans, qui s'est substituée à l'ancienne Communauté de communes des Coteaux de Cadours signe un procès verbal de restitution des biens qui avaient mis à disposition de l'ancienne communauté. Conformément au document que vous avez sous les yeux.

Avis du Conseil qui après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité, le procès verbal de restitution suite à la mise à disposition de biens et d'équipements entre PELLEPORT et les Hauts Tolosans.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Approuve,

- Le procès verbal de restitution suite à la mise à disposition de biens et d'équipements tel qu'annexé à la présente délibération,

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

- **Point 3** - Délibération à prendre pour valider le devis d'implantation d'un poteau d'incendie Route LE GRES

Monsieur le Maire rappelle qu'il vous a été envoyé un devis de l'entreprise SAUR pour l'implantation d'un poteau incendie Route le GRES. Le devis est de 2.528€ hors taxes, et ne comprend pas le terrassement pour la pose du poteau incendie qui sera réalisé et pris en charge par le demandeur Monsieur CARVALHO.

Avis du Conseil qui après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité, le devis présenté.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Approuve,

- Le devis de l'entreprise SAUR pour la somme de 2.528€ HT.

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

- **Point 4** - Délibération à prendre pour valider le transfert des compétences eau et assainissement, prévus par la Loi NOTRe le 7 août 2015, vers les communautés de communes ;

La Loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert des compétences eau et assainissement vers les communautés de communes avec une date obligatoire au 1^{er} janvier 2020. Dans ce cadre, la communauté de communes Hauts Tolosans a voté contre cette mesure le 2 mai 2019 en séance ordinaire. Il est demandé au conseil municipal de PELLEPORT de rendre un avis de refus de transfert des compétences indiquées. Sachant que les syndicats RESEAU 31 & SMEA ne sont pas favorables à ce transfert des compétences.

Avis du Conseil qui après en avoir délibéré, décide de refuser, à l'unanimité, le transfert de compétences indiqué dans le Loi du 7 août 2015.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Désapprouve,

- Le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes HautsTolosans.

-

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

- **Point 5** - Délibération à prendre pour valider le choix de l'entreprise retenue pour la poursuite des travaux de menuiseries de la nouvelle Ecole de PELLEPORT;

Monsieur le Maire indique qu'il vous été remis les trois propositions des entreprises qui ont concourue pour le marché de la nouvelle Ecole de PELLEPORT; Il s'agit des entreprises GAYREL, SRAL RPM, et ALU 31, pour des montants respectifs de (ht) 99.371€, 108.092,46€ et 70.474€. (Pour mémoire l'entreprise SCAN avait produit pour 60.395,62€)

Avis du Conseil qui après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité, la proposition d'ALU31 pour la somme de 70.474€ ht.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Approuve,

- La proposition d'ALU 31 pour 70.474€.

-

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

- **Point 6 - Définition du planning de présence pour les élections européennes du 26 mai 2019 ;**

Dans le cadre de l'organisation à mettre en place pour les prochaines élections européennes, il est nécessaire de prévoir les différents secrétaire et assesseurs pour le bon déroulement de cette consultation nationale.

La liste des membres conformément au code électoral sera établie sous peu et affichée dans le bureau de vote.

- **Point 7 - Information sur le devis ALU 31 concernant le logement locatif 16, place de la Mairie ;**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil les raisons pour lesquelles des travaux de mise en place du vantail dans le logement locatif de la commune. Il est présenté un devis d'ALU31 qui a été signé par Monsieur le Maire dans le cadre de ces compétences.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Entérine,

- La signature de Monsieur le Maire pour les travaux prévus par ALU 31 pour 529,14 ht€.

-

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

- **Point 8 - Information sur la modification apportée à la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de PELLEPORT ;**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de différents incidents rencontrés sur le nettoyage de la salle polyvalente, il a été décidé de modifier la convention de mise à disposition, en insérant un paragraphe supplémentaire sur un forfait nettoyage de 50€.

• **Point 9 - Questions diverses :**

- ✓ Le fournisseur de l'ascenseur pour l'étage de la Mairie nous annonce un délai de mise en place de 4 semaines.
- ✓ Monsieur le Maire expose qu'il nous faudra prolonger le **réseau d'eau pluviale, le parking et la mise en place d'un piétonnier** qui sont situés face à la route de DRUDAS et du trop plein de la Mare. Il est demandé au Conseil de délibérer en faveur de ces prochains travaux pour lancer la faisabilité et le coût correspondant. Dans la foulée, le Conseil valide le devis de BE GEX (géomètre expert) pour le coût du lever topographique RD 29-RD93, soit 850€ ht, et les honoraires de ATELIER INFRA pour les études niveau Avant-projet au sens du décret de loi MOP n°93-1268 du 29/11/1963, pour un montant de 3.955€ ht.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Approuve,

- Le lancement des études pour le prolongement du réseau pluvial, du parking et la mise en place d'un piétonnier situé face à la Route de DRUDAS et le trop plein de la Mare. Ainsi que les montants du lever topographique par BE GEX pour 850€ ht, et des études avant projet pour un montant de 3.955€ ht.

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

- ✓ **Etude du devis de réhabilitation de la Mare ;**
A la demande de Conseil, il est décidé de chercher un autre fournisseur pour comparer le seul devis en notre possession.
- ✓ **Opération ECOLE NUMERIQUE**
Nous avons reçu la convention avec l'éducation nationale pour équiper la future école de vidéo projecteurs, tableaux blancs, ordinateurs casques et appareils photos numériques. Le coût global est de 14.835€ TTC dont une participation de l'Etat de 7.000€. Le Conseil approuve à la majorité les éléments communiqués et en prend acte.
- ✓ **Nom de la nouvelle Ecole de PELLEPORT**
Il est communiqué au Conseil la liste des noms proposés par l'équipe enseignante de l'Ecole de PELLEPORT. A savoir : « *Didier Daurat, Françoise Héritier, Andrée Chedid, Simone Veil* » Le Conseil en prend note.

- ✓ Christophe SORET demande s'il est toujours possible d'amener **des livres pour la future Bibliothèque de rue/Boîte à livres** envisagée. Il est répondu par l'affirmative. En attendant sa création, les livres seront stockés à l'étage de la Mairie.
- ✓ Christophe SORET demande ce que sera **l'avenir des préfabriqués** lorsque la nouvelle école rentrera en fonction. Il est répondu que ce sujet sera évoqué lors d'un prochain Conseil lorsque toutes les possibilités de déménagement et/ou d'affectation seront posées pour que nous puissions en discuter.
- ✓ La date d'ouverture de la nouvelle Ecole n'est pas définie pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 20h30

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Serge BAGUR,
Maire de PELLEPORT

